

Certifié exécutoire :



Envoyé en préfecture le 16/03/2020

Reçu en préfecture le 16/03/2020

Affiché le

17 MARS 2020

Besoin  
Levraut

REI

ID : 084-200040681-20200306-DP\_2020\_17BIS-DE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

## DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2020-17Bis : Espace Germain Aubert à Valréas \_ Local 600m<sup>2</sup> \_ infiltrations au sol \_ propositions suite à diagnostic réalisé

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2016-28 du Conseil Communautaire en date du 29 juin 2016, donnant délégation au Président, pour la durée de son mandat, pour agir, selon la liste de l'article L. 2122-22, et notamment pour *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,*

CONSIDERANT les problèmes d'infiltrations au sol constatés dans le local de 600 m<sup>2</sup> de l'Espace Germain AUBERT, sis 17A Rue de Tourville à Valréas (84600), propriété de la Communauté de Communes,

Vu la décision du Président n°2020-03 du 15 janvier 2020, relative à la recherche des causes des dites infiltrations permettant au prestataire retenu, Société ECBM, sise 1240 chemin des Châtaigniers à Grignan (26230), de proposer, dans un second temps, des solutions de remise en conformité à la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan,

CONSIDERANT les propositions soumises par l'entreprise en adéquation avec les problèmes soulevés qui consistent, dans un premier temps, à la reprise des fissures et épaufrures sur toute la longueur du bâtiment (57 ml) sur un développé de 2.20 m et mise en place d'un enduit support de l'étanchéité, puis, dans un second temps, à la fourniture et pose d'un complexe bitumeux pour la réalisation de l'étanchéité du mur enterré est de la zone, finition en tête par solin aluminium et cordon mastic,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :

### DECIDE

**Article 1 : DE SIGNER** l'offre tarifaire de l'entreprise ECBM, sise 1240 chemin des Châtaigniers à Grignan (26230), dont la prestation consiste, dans un premier temps, à la reprise des fissures et épaufrures sur toute la longueur du bâtiment sur un développé de 2.20 m et mise en place d'un enduit support de l'étanchéité, puis, dans un second temps, à la fourniture et pose d'un complexe bitumeux pour la réalisation de l'étanchéité du mur enterré est de la zone, finition en tête par solin aluminium et cordon mastic, étant précisé que l'offre globale retenue s'établit à 9 996,35 euros HT, soit 11 995,62 euros TTC.

**Article 2 : D'INFORMER** le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 16/03/2020

Reçu en préfecture le 16/03/2020

Affiché le **17 MARS 2020**



ID : 084-200040681-20200306-DP\_2020\_17BIS-DE

Article 3 : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 06 mars 2020

Le Président,

Patrick ADRIEN



ANNULE ET REMPLACE LA DECISION 2020-17 DU 05 MARS 2020

ERREUR DANS LE MONTANT DE LA MISSION